

### **Immeuble 4, Place du Huit Septembre - Espace bus - Bail précaire au profit de la Ville de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par bail du 4 octobre 1991, M. ICHE a donné en location à la Ville de Besançon pour 9 ans un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 4 place du Huit Septembre, dont il est propriétaire, et ce pour l'exploitation des activités commerciales de la Compagnie des Transports de Besançon (CTB).

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2000, M. ICHE a également mis à disposition de la CTB un autre local situé au premier étage de cet immeuble. Compte tenu du transfert de la compétence transport à la Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, M. ICHE a accepté la conclusion d'un bail précaire de régularisation au profit de la Ville de Besançon pour l'occupation de ce local du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2000, moyennant un loyer mensuel de 5 000 F hors taxes (762,25 €).

Il appartiendra ensuite à la Communauté d'Agglomération de négocier avec M. ICHE le renouvellement de ces deux baux pour l'ensemble de ces locaux et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le bail précaire à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

*Récépissé préfectoral du 23 janvier 2001.*